

N° 5354⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

portant:

1. introduction notamment de l'instruction simplifiée, du contrôle judiciaire et réglementant les nullités de la procédure d'enquête,
2. modification de différents articles du Code d'instruction criminelle, et
3. abrogation de différentes lois spéciales

* * *

CORRIGENDUM

(9.2.2006)

Dans le document parlementaire 5354⁵ il y a lieu de procéder aux redressements suivants:

- à la page 26, article V.28 – article 124, l'alinéa 1er du Code d'instruction criminelle, le bout de phrase in fine „[...] sans préjudice des sommes versées par provision en application de l'article 121.“ est à remplacer par le libellé suivant:
„[...] sans préjudice des sommes versées par provision en application de l'article 120.“.
- à la page 27, article V.29 – article 126, paragraphe (3) il y a lieu de remplacer le bout de phrase „La demande doit être produite, par peine de forclusion [...]“ comme suit:
„La demande doit être produite, à peine de forclusion [...]“.

